

Aide-mémoire lex

Cours de compilation

Par souci de simplicité, on ne donne ici que les expressions communes entre lex et ocamllex. Les caractères spéciaux de lex sont " \ [] ^ - ? . * + | () \$ / { } % < > . Un caractère non-spécial reconnaît le caractère en question. Pour reconnaître un caractère spécial, il faut le protéger par \ . Une séquence de caractères entre " est reconnue telle quelle (c'est-à-dire qu'il n'y a pas besoin de protéger les caractères spéciaux à l'intérieur).

Les expressions sont construites de la façon suivante :

expr. signification

c	reconnaît le caractère non-spécial c (en ocamllex, 'c')
\c	reconnaît le caractère spécial c (en ocamllex 'c')
ef	reconnaît l'expression e puis l'expression f
"s"	reconnaît la chaîne de caractères s
.	reconnaît n'importe quel caractère (en ocamllex _)
[S]	reconnaît l'ensemble de caractère S, où S est une concaténation de caractères ou d'intervalles de caractères (par exemple a-z)
[^S]	reconnaît l'ensemble des caractères n'appartenant pas à S
e?	reconnaît optionnellement l'expression e
e+	reconnaît l'expression e une ou plusieurs fois
e*	reconnaît l'expression e zéro, une ou plusieurs fois
e f	reconnaît l'expression e ou l'expression f
(e)	reconnaît e (utile pour changer la priorité des opérateurs)

Exemple

[a-zA-Z_][a-zA-Z0-9_']* reconnaît un identifiant ocaml. \-?[1-9][0-9]* reconnaît un entier relatif. "/"([\^*]|\\[^\])"*"/" reconnaît un commentaire C (rappelons que ceux-ci ne peuvent pas être imbriqués).